# **Réunion du groupe départemental**

Jeudi 6 octobre 2022 – Asnières les Dijon

------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Présents : Catherine Chapuis-Rousselle – Régis Joyeux – Amélie Belot – Caroline Steimetz – Jean-Marc Cluzeau – Christian Charles – Audrey Beuthot – Noémie Roblin – Christelle Garnier- Sylvie Benoit – Thomas Baconnet*

*Excusés : Arnould Vanderstuyf - Benoît Letreau – Véronique Célisse - Céline Prost – Jocelyne Ponthieux – Dominique Parizot d’Hooge*

## Kit 30min A.P.Q.

Pour Dijon : la seconde livraison des kits a commencé. Mr Delorme de la DSDEN l’assure pour les circo hors D/GD. Pour les circonscriptions Dijon/Grand Dijon, les kits seront livrés à Canopé.

## Séminaire académique « éduquer à un mode de vie actif et sécuritaire à l’école » -Dijon

* Rapport de Professeur Carré, professeur de cardiologie à Rennes. Travaux sur l’évolution de l’état de santé des jeunes, comparaison avec d’autres pays. Il a tiré la sonnette d’alarme sur la santé des jeunes. Priorité nationale à envisager mais les moyens ne sont pas à la hauteur des ambitions.
* Les dispositifs : Génération 2024 - Une école, un club – 30’ APQ
* Aujourd’hui l’aspect sanitaire est prépondérant ; **il faut faire bouger les enfants**.

L’atteinte des objectifs spécifiques à l’EPS devient secondaire.

Globalement le séminaire a été intéressant mais à quoi sert-il ? Et après ? Sensation d’inachevé.  
Des pistes de travail au niveau académique pourraient être dégagées lors du prochain GAT EPS qui aura lieu à Beaune le 18 Octobre 2022.

## 3. Le savoir-rouler à vélo

C. Garnier (SDJES) – Cf. diaporama joint

Priorité nationale

Origine : Comité interministériel à la sécurité routière : généralisation de l’apprentissage de la pratique du vélo en autonomie pour l’ensemble des enfants avant l’entrée au collège.

Pour développer l’utilisation du vélo (économique, rapide, écologique)

Objectif : l’élève doit être capable de se rendre au collège seul.  
Le problème c’est qu’au sein de l’Education Nationale, on ne peut mettre les enfants en autonomie comme la validation du Bloc 3 le préconise. On valide à un instant T quelque chose de particulier.

Partenariat EN, collectivités (mairie), JS et mouvements sportifs.

3 blocs = 3 niveaux = objectif visé à l’issue du cycle 3.

Séance préalable : vérification du vélo avant les vacances pour entretien et réparation pendant les vacances par les familles pour commencer le cycle dans de bonnes conditions après les vacances.

Minimum 10h pour l’ensemble du cycle de formation préconisé. Mais un volume de 15h à 20h semble plus réaliste.

Savoir rouler à vélo ne valide pas l’APER.

A l’issue des 3 blocs, on délivre une attestation spécifique téléchargeable en ligne par toute personne inscrite sur France Connect qui atteste la validation du SRAV. On commande le modèle vierge et on le renseigne pour chaque enfant personnellement.

Le livret papier permet de suivre la formation de chaque élève.

Site national : https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/

* Mise en évidence du différentiel entre les données départementales recueillies via le répertoire en ligne sur l’espace réservé du site eps21 et les données nationales relatives à notre département.
* Comment faire remonter les données réalistes par rapport à ce qui est vraiment fait sur le terrain pour répondre aux objectifs nationaux fixés pour chaque département ?
* Consensus :
* Maintien répertoire départemental
* Définir qui (enseignant – intervenant – CPC) valide le nombre d’attestations délivrées sur France Connect

## Natation

Noémie Roblin (SDJES)

* ASNS a changé de nom et maintenant c’est un test unique que ce soit sur le temps scolaire ou hors temps scolaire. Un répertoire départemental permettant de recenser le nombre d’ASNS délivrées sera à compléter (site eps21), comme pour le SRAV.
* Le dispositif « **aisance aquatique »** : préalable au savoir nager pour les élèves de 4 à 6 ans car grosse problématique de noyades, en particulier dans les piscines privées. Existe depuis 2019 pour Jeunesse et sports.

Les stages massés sont recommandés. Critères à respecter :

* de 8 à 10 séances dans l’eau
* 2 fois par jour sur 1 semaine ou 1 séance par jour pendant 15 jours.
* Dans un bassin en grande profondeur
* Sans matériel de flottaison

Les stages massés sont difficiles à mettre en œuvre car les piscines ne sont pas toujours favorables (changement d’organisation).

Dans les piscines gérées par DSP, la logique comptable se heurte à nos préoccupations pédagogiques.  
Les transports peuvent également être problématiques : en cas d’absence de bus, les écoles, bien que volontaires, rencontrent des difficultés pour se rendre sur les bassins aux horaires définis. D’autant que les transporteurs ont énormément augmenté les coûts. Demander aux parents d’emmener leurs enfants à la piscine ne peut s’envisager que hors temps scolaire et l’organisation leur incombe.  
L’encadrement est également un frein : disponibilité des parents bénévoles et encadrement pédagogique par des personnels qualifiés (MNS) absent dans les piscines estivales.

2022-2023 : aucune formation Aisance aquatique pour les maîtres-nageurs en Côte d’Or programmée.  
Pour les stagiaires du BPJEPS AAN la formation à l’ AA est effective ; fait partie de leur cursus  
Un instructeur AA sur le département 21.

Le nouveau livret tests départementaux pour la natation scolaire intègre les 3 paliers de l’aisance aquatique : les compétences des 3 paliers sont les objectifs à atteindre.

Consensus sur l’objectif : familiariser les enfants au milieu aquatique pour se sauver le plus tôt possible. A chacun revient de choisir la pédagogie mise en œuvre.

Au fur et à mesure, les maitres-nageurs vont être formés à l’AA.

Comme pour le SRAV, des données chiffrées seront à faire remonter (recensement sur les périodes d’apprentissage massé).

Appel à projet aisance aquatique avec subvention à la clé de 520€ pour des stages massés : il faut respecter l’âge, le nombre de séances et le format. Demandes à déposer avant décembre.  
Les collectivités dont les classes de Cycle 1 et CP vont bénéficier d’une période d’apprentissage massé en natation doivent remplir ce dossier.   
Le montant et le nombre de subventions accordées sont limités car l’enveloppe est régionale ; Madame Roblin donne un avis pour son obtention.

## Le bassin mobile (cf. diaporama)

Côte d’Or : 23 piscines (13 annuelles + 10 estivales) et parc vieillissant même s’il y a des évolutions.  
5 EPCI sans piscine   
Le nombre de piscines est en déficit sur l’axe Dijon – Beaune et au nord de Dijon. Pénurie de MNS (au plan national).

Enquête de JS auprès des collectivités : problèmes d’accès à une piscine : coût des transports, manque d’encadrants. Durée moyenne d’utilisation envisagée : 1 mois. A n’importe quel moment de l’année. Il faudrait que le maître-nageur soit livré avec le bassin.

Acquisition d’un bassin mobile par la ligue de Bourgogne Franche Comté. Mise à disposition par la Ligue de natation qui installe et désinstalle le bassin. Le groupement d’employeurs recrute le maître-nageur et conventionne avec les structures d’accueil. Environ 4500€/mois pour une collectivité.

Caractéristiques :  
Dimensions : 10 m x 5 m avec 1,3m de profondeur.  
Bassin tubulaire avec une paroi souple.  
Installation dans un lieu fermé, sécurisé, sur un sol dur.  
Capacité de 15 baigneurs. Remplissage en 2h sur vanne pompier.

Candidatures sont en cours pour 5 périodes en 2023 : 1 site / 13 semaines

* Janvier – avril
* avril – juillet
* juillet – septembre
* septembre – octobre
* novembre – décembre

## Stages de formation départementaux (cf. tableau récapitulatif)

SRAV - Natation

Les dispositifs sont créés dans Gaia quand on a envoyé le tableau des participants à Sylvie, qui fait suivre à la Forco.

Il faut consulter les collègues de la circonscription pour récolter des candidatures.  
**Date limite d’inscription : pour le jeudi 18 octobre.**15 places par stage - 3 circonscriptions/stage soit 5 places par circonscription (si elles ne sont pas demandées, possibilité de les attribuer à une autre circo)

SRAV : Vélo + casque et tenue adaptée.

Natation : il faut faire un appel à participants pour les 3 sessions.

Demander à la piscine de Nuits-Saint-Georges s’ils souhaitent accueillir une session.

**Important ; faire re-signer la convention à toutes les piscines car elle a été mise à jour (NS du 28/02/2022)**

## Ligue de rubgy et « touché 2 secondes »

Kit constitué de ballons, plots, chasuble etc… offert par la Ligue de rugby pour les séquences de « balle ovale » devenue « touché 2 secondes » : 1/circo

Projet pédagogique a été constitué pour outiller les enseignants avec un carnet de jeux clés en main. La fédération nous demande de former les professeurs des écoles à ces exercices d’évitement sans blocage, sans contact.

Engagement moteur qui s’adresse plutôt aux élèves de cycle 3 en réduisant le nombre de joueurs.

Personnes ressources à contacter du CTC rugby

Mickaël Percier   
[ctcbassin2@gmail.com](javascript:main.compose('new',%20't=ctcbassin2@gmail.com'))  
 06 43 17 71 58

Benjamin MOREAU pour Genlis  
[ctcbassin5@gmail.com](mailto:ctcbassin5@gmail.com)  
0663185065

Valentin LAVENTURE pour Gevrey et Nuits  
[ctcbassin4@gmail.com](mailto:ctcbassin4@gmail.com)  
0678769191

On peut proposer une initiation à certains collègues et prévoir une autre session pour nous lors du prochain groupe départemental.

## Divers

L’ATSEM ne compte pas dans le taux d’encadrement si elle est sur son temps de travail car elle ne peut être agréée Intervenant bénévole.

La convention départementale natation a été actualisée et doit être signée par toutes les collectivités et DSP dès lors que des MNS interviennent en pédagogie. La retourner à Sylvie pour signature par la DASEN. Les annexes aux conventions sont à faire compléter également et à retourner. Il y a une annexe pour les activités aquatiques et une annexe pour les activités terrestres.

Une modification a été apportée à la convention cyclisme sur route. :   
«  Il est conseillé d’être accompagné par une voiture de sécurité obligatoirement équipée d’un gyrophare. »

Bien rappeler aux enseignants que la note départementale IETS évolue chaque année et qu’il est conseillé d’en prendre connaissance ; la réglementation en EPS est distincte de celle en EAC, en particulier en ce qui concerne les interventions ponctuelles.

Les dates des prochaines réunions d’équipe départementale ont été proposées :

* **Jeudi 19 janvier – lieu à définir - pratique rugby l’après-midi**
* **Lundi 3 juillet - Semur en Auxois**